

PROJET D'ETABLISSEMENT DU PONTALIZE

I/ CONCEPT DE VIE ET DE SOINS

1) Population cible de la structure d'hébergement

Le Pontalize offre au Grand-Duché de Luxembourg deux formes de structures d'accueil sous un même toit. Il s'agit d'un établissement long séjour pour personnes âgées et d'un centre de jour pour personnes âgées.

En tant qu'entreprise de services moderne, nous proposons, dans le domaine des soins et de l'assistance, des offres préventives et thérapeutiques pour les personnes âgées en bonne santé ainsi que pour les personnes malades et ayant besoin d'aide.

2) Modalités d'admission des résidents

Le Pontalize est un établissement de services accessible à toute personne, indépendamment de son handicap, de son origine ethnique ou culturelle et de ses convictions spirituelles. Il existe deux procédures d'admission différentes, à savoir la partie du secteur conventionné avec 48 lits de la commune d'Ettelbruck et la partie du secteur non conventionné avec 96 lits dont une chambre de « vacances » (court séjour).

La demande d'adhésion peut être effectuée via les moyens suivants :

- Le site Internet (www.pontalize.lu)
- Contact téléphonique ou personnel avec le secrétariat de direction (version papier disponible sur demande)

Avant une éventuelle admission au Pontalize, un(e) assistant(e) social(e) rend visite à la personne qui en fait la demande afin d'évaluer ses besoins, sa situation de vie actuelle et ses attentes. S'en suit un rapport rédigé par l'assistant(e) social(e) qui est joint à la demande d'admission.

La demande est présentée de manière anonyme lors de la commission d'admission et examinée en fonction des critères d'admission des différentes structures au sein du Pontalize.

La commission d'admission pluridisciplinaire (assistant(e) social(e), référent(e) assurance dépendance, responsable de l'unité de vie concernée, médecin référent, un membre de la direction de Pontalize) est compétente pour les

admissions du secteur non conventionné et est élargie à deux représentants de la commune d'Ettelbruck en cas d'admission en secteur conventionné.

Critères d'admission pour le secteur conventionné :

- Le demandeur a vécu au moins 5 ans à Ettelbruck au cours des 10 dernières années.
- Le demandeur a un descendant direct (famille jusqu'au 3ème degré) qui avant la demande a vécu 6 ans à Ettelbruck
- Limite d'âge : aucune

Critères d'admission pour le secteur non conventionné

- Limite d'âge: aucune
- Niveau 3 des besoins en aide et soins définit par l'assurance dépendance

3) Offre de services dans le secteur de l'animation et de la vie sociale ainsi que dans le secteur d'aide et de soins.

Notre idée directrice :

À tout moment, en tout lieu et pour chaque résident, par chaque collaborateur, les meilleurs soins et la meilleure assistance possible.

a) Participation

- Comité des résidents

La création d'un Comité des résidents au sein du Pontalize a pour but de donner, officiellement, la parole aux résidents.

Les résidents ont ainsi une voix pour exprimer leurs souhaits et besoins, et collaborent activement à la vie du Pontalize. Les représentants des résidents participent aux prises de décisions relatives au fonctionnement de l'établissement, telles que l'hébergement, le soutien, les conditions de séjour, le règlement intérieur, la restauration et les loisirs. La participation s'étend également à la garantie de la qualité des soins, de l'assistance ou d'autres mesures de soutien.

- Enquête de satisfaction

L'enquête de satisfaction est un pilier important de l'approche des critères de qualité du Pontalize. Elle est réalisée tous les deux ans en collaboration avec un bureau de statistiques indépendant.

L'avis de nos résidents est très important pour nous, car il nous indique les points forts et les points faibles dans différents domaines tels que les soins, les soins médicaux, l'accompagnement et le soutien, ainsi que du traitement respectueux de nos résidents.

Les résultats de l'enquête sont présentés au Comité des résidents afin d'élaborer, en collaboration avec les membres, des propositions d'amélioration et un plan d'action. Chaque résident(e) a la possibilité de consulter les résultats et de participer au groupe de travail pour la planification individuelle des mesures.

Le Pontalize organise chaque année une soirée des familles et des résidents dans le but d'informer tous les membres de la famille et les résidents du Pontalize, les personnes de confiance et/ou le tuteur légal, du résultat de l'enquête et du plan d'action élaboré ensemble. L'enquête de satisfaction est également élaborée, sur le même principe, au CJPA

b) Animation et vie sociale

- Loisirs

L'organisation du temps libre répond à la devise : *"Vivre ensemble et expérimenter ensemble"*.

Pour promouvoir la joie de vivre, la motivation et l'activation de nos résidents, notre établissement propose quotidiennement différentes activités de loisirs accessibles à tous les résidents et à leurs proches. Il s'agit, par exemple d'activités communes dans la salle d'animation, des séances de mobilité collectives et régulières, des chants, des jeux de société, du bingo et autres.

Les petites et grandes excursions, qu'elles soient à pied, en fauteuil roulant ou en bus, favorisent les contacts sociaux et contribuent à élargir la participation à la vie sociale. La participation à des manifestations locales, culturels et sociales est au cœur de toutes les activités du Pontalize. Elle donne aux résidents la possibilité de faire partie de la société et de participer aux traditions culturelles ou aux fêtes régionales/nationales saisonnières.

Pendant la "Poterstonn", chaque résident a la possibilité de participer individuellement à l'organisation et à la réalisation de toutes les activités de loisirs avec le comité des résidents. Il est important de souligner la collaboration avec le

comité des résidents, qui est activement impliqué dans la planification du plan d'activités mensuel.

- Accompagnement par des bénévoles

Les bénévoles du Pontalize sont une richesse pour les résidents. Ils établissent un contact important avec le monde extérieur, apportent de la variété dans le quotidien des résidents et influencent ainsi de manière positive la vie au Pontalize. Ils sont également des personnes de référence importantes pour les résidents.

Les bénévoles s'engagent de différentes manières auprès des résidents par un accompagnement lors de promenades, de courses, de discussions, de lectures ou tout simplement par leur présence. Ils constituent ainsi un point de référence social à tous les niveaux de l'encadrement.

De plus, les bénévoles soutiennent ponctuellement le personnel du Pontalize lors d'activités de groupe plus importantes au sein de l'établissement (messe, concerts, fêtes) ou lors d'excursions d'une journée.

Pour chaque bénévole, le respect du secret professionnel légal est obligatoire et est considéré comme une mesure de confiance au sein du Pontalize.

- Conseil et intégration des proches

L'intégration de la famille et des proches, et en particulier de la personne de confiance de nos résidents, constitue une composante importante dans l'élaboration et la mise en œuvre planifiée des soins et de l'accompagnement, de l'animation et des processus quotidiens au Pontalize.

Nous sommes toujours disponibles pour répondre aux questions relatives aux soins et à l'accompagnement des résidents et nous entretenons des contacts intensifs, en particulier avec les personnes de confiance. Nous impliquons le résident et sa personne de confiance, dans l'élaboration du processus de soins par le biais d'une conférence de soins. De plus, les familles et autres personnes intéressées sont informées par les médias sociaux.

La participation des proches aux fêtes, aux activités, aux repas ainsi qu'à l'élaboration du projet de vie individuel enrichit les échanges et souligne l'importance de la vie commune et du vivre ensemble comme objectif pour le résident à Pontalize.

Chaque année, une réunion d'information pour les familles est organisée, ce qui offre aux proches des résidents une possibilité supplémentaire d'entrer en contact direct avec la Direction. Celle-ci y informe également les proches des nouveautés et des améliorations de la structure.

c) soins et assistance

Le Pontalize fournit aux résidents des soins constants, personnalisés et professionnels 24 heures sur 24 dans un environnement sûr.

Le plan de vie individuel comprend l'ensemble du processus de soins, qui est élaboré en conférence de soins en collaboration avec le résident, la personne de confiance et l'équipe pluridisciplinaire. Dans le projet de vie individuel, nous faisons référence à un traitement respectueux, digne et bienveillant.

Les besoins en soins et en accompagnement sont planifiés en étroite collaboration avec l'assurance dépendance et mis en œuvre individuellement par notre équipe pluridisciplinaire.

Afin de garantir la continuité des soins, nous travaillons en équipe pluridisciplinaire qui échange régulièrement et qui accorde une grande importance à la participation et à la communication avec les résidents et leurs proches.

La qualité des soins est orientée vers l'avenir grâce à des programmes de formation continue internes et externes, de sorte que les connaissances les plus récentes puissent être intégrées dans le processus de soins.

4) Suivi thérapeutique

Les particularités de la personne vieillissante, les évolutions de la maladie et les besoins de nos résidents nécessitent une planification individuelle, spécifique et thérapeutique de leur prise en charge.

Dans le travail quotidien avec les résidents, l'objectif des thérapeutes est de maintenir les ressources présentes, de développer leurs capacités individuelles et d'empêcher le processus de dégradation inhérent au vieillissement et/ou à la maladie.

L'équipe multidisciplinaire se compose de

- Psychologues

Dans un environnement professionnel et sécurisé, le psychologue établit une relation de confiance avec le résident, dans laquelle celui-ci se sent compris et reconnu dans ses préoccupations et ses éventuelles angoisses.

Lors des séances de thérapie, le vécu, le comportement et la conscience de soi peuvent être abordés. Les difficultés et les points forts sont identifiés avec le résident et des stratégies individuelles de résolution sont élaborés.

- Kinésithérapeutes

Sur prescription médicale individuelle dans le cadre d'une mesure de rééducation, le résident dispose d'un cabinet de kinésithérapie externe au sein du Pontalize.

La kinésithérapie est un pilier du bien-être. Dans ce contexte, le maintien et la promotion de la mobilité ainsi que le soulagement de la douleur et la prévention des chutes sont très importants.

Le kinésithérapeute évalue le type, la cause et l'ampleur des restrictions de mouvement des résidents. Sur la base de cette évaluation, le kinésithérapeute fixe les objectifs, planifie le traitement et fait ses recommandations.

- Ergothérapeutes

En ergothérapie, l'objectif est de maintenir, de stimuler ou de retrouver les capacités motrices, cognitives, psychiques et sociales des résidents.

Dans le cas de maladies psycho gériatriques, l'objectif est que les résidents développent et apprennent, en collaboration avec l'ergothérapeute, des stratégies pour s'adapter à l'environnement social du lieu de vie.

- Éducateur et infirmier

Les éducateurs, les infirmiers et les aides-soignants offrent dans le cadre d'une prise en charge de groupe des activités de soutien à l'autonomie. Celles-ci consistent à guider les résidents vers une participation la plus active possible dans leurs activités de la vie quotidienne.

5) Offre du service social

Le service social est à tout moment à la disponibilité des résidents et de leurs proches, avant, pendant et après l'admission

Leurs autres domaines d'activité comprennent entre autres les opérations administratives, telles que les demandes spécifiques des résidents, les changements de résidence, les demandes de prise en charge par le FNS (Fonds national de solidarité), les demandes de tutelle et la mise à jour des documents personnels.

Le service social collabore étroitement avec des organismes et institutions externes comme les communes, les ministères, le tribunal des tutelles, les services sociaux, l'ADEM et la caisse nationale de santé afin de garantir au mieux l'encadrement des résidents,

6) Entretien de bienvenue et bilan avec les responsables des unités de vie

Le responsable d'unité de vie accueille le résident dès son arrivée. Le premier entretien a lieu dans la chambre avec le résident et sa famille pour lui expliquer les modalités de fonctionnement de l'unité de vie. Le premier jour, le résident est introduit dans son unité de vie dans une atmosphère agréable.

Deux semaines après l'arrivée du résident, un bilan intermédiaire a lieu avec le responsable de l'unité de vie, le résident, le psychologue et la personne de confiance.

7) Concepts de prise en charge de résidents atteints de maladies démentielles, de résidents en fin de vie et des résidents séjournant à l'Oase

a) Concept OASE

L'Oase est un espace indépendant composé d'une chambre à 4 lits et d'une chambre individuelle qui est intégré dans l'unité de vie de Grentzen 3.

Le concept de l'Oase est conçu pour les personnes ayant un besoin accru de soins et une capacité de communication fortement limitée. Le personnel engagé dispose de qualifications et de formations continues spécifiquement adaptés au concept.

Dans le cadre des mesures de soutien thérapeutique et de préservation des ressources, une attention particulière est mise sur la communication non verbale via des offres sensorielles adaptées individuellement telles que :

- Musicothérapie
- Luminothérapie
- Thérapie sonore
- Stimulation basale
- Aromathérapie
- Thérapie de communication
- Snoezelen

Bain thérapeutique

b) Concept de démence

Nous promouvons chez nos collaborateurs une attitude respectueuse et chaleureuse dans toutes les interactions avec les résidents atteints de démence. Les prises en charge se voudront dignes, bienveillantes et respectueuses. De plus, nous proposons un soutien psychologique au résident en début de démence ainsi qu'à ses proches.

Sur la base du principe de normalité, orienté vers la biographie, en combinaison avec un renforcement du sentiment d'être chez soi et par l'aménagement individuel de l'environnement des chambres, nous contribuons à la liberté du résident en tenant compte de différentes mesures de protection.

- Une rampe thérapeutique et un jardin sensoriel sont à la disposition des résidents pour leur permettre d'exprimer leur besoin de bouger en toute sécurité.
- Un système de sécurité de toutes les portes de sortie permet aux résidents de se déplacer librement dans tout l'établissement.

Dans le domaine de la prise en charge des déments, nous proposons des évaluations approfondies et les meilleures pratiques en matière de nutrition, de maintien et d'amélioration de la mobilité ainsi que de soutien et de maintien des capacités cognitives.

Nous accordons une grande importance à l'établissement d'une relation individualisée entre le résident et le collaborateur. Nous intégrons le résident, ainsi que sa personne de confiance dans l'élaboration de son projet de vie individuel avec une équipe pluridisciplinaire composée de médecins, d'infirmiers et de thérapeutes.

Ce projet de vie constitue une évaluation constante et continue des besoins en soins et en accompagnement grâce à des conférences organisées régulièrement.

c) Concept de fin de vie (Soins Palliatifs)

Dans le domaine des "soins palliatifs", les soignants collaborent d'une part avec les résidents qui sont confrontés à une maladie grave, évolutive ou incurable, et de l'autre part avec leurs proches. Il s'agit d'améliorer la qualité de vie des personnes concernées en prévenant et en atténuant les douleurs et autres symptômes de la maladie.

Dans les soins palliatifs, la personne est considérée dans sa globalité, les aspects physiques et psychosociaux sont pris en compte. Cela se fait avec une équipe pluridisciplinaire composée de différents groupes professionnels qui travaillent en étroite collaboration.

d) Concept de prise en charge respectueux et bienveillant

Notre concept de prise en charge se veut respectueux et bienveillant. Il se base sur les cinq principes de base suivants :

- Autodétermination des soins et soutien/thérapies
- Préservation de l'intimité et de la singularité
- Promotion de la liberté de mouvement
- Lieu de vie et de bien-être
- Dignité dans la vie et la mort

Le résident est au centre de notre travail, il reçoit les meilleurs soins possibles à tout moment et en tout lieu.

La prise en charge respectueuse et bienveillante occupe une place importante dans les soins et l'accompagnement quotidien. Ceci se reflète dans les droits fondamentaux suivants :

- Droit à l'auto-détermination
- Le droit au bien-être physique et mental
- Le droit à la sécurité
- Le droit à la vie privée
- Le droit au meilleur accompagnement et traitement possible
- Le droit à l'information et au conseil
- Le droit à la parole et à la reconnaissance
- Le droit à sa propre religion, culture et liberté d'expression

8) Comité d'éthique

Chaque résident et personne de confiance, ainsi que le personnel du Pontalize, peut s'adresser au comité d'éthique en cas de questions ou de dilemmes éthiques en demandant un avis. Les demandes peuvent être adressées par écrit au secrétariat de direction à l'adresse électronique : ethique@chnp.lu , en exposant le conflit éthique. Après discussion de la situation, le comité d'éthique émettra un avis afin d'aider l'auteur de la question à prendre une décision. Le comité

d'éthique peut également intervenir de sa propre initiative pour soulever et débattre des questions éthiques qu'il perçoit et, par ses avis, alimenter la réflexion et la poursuivre. La protection, les droits et le bien-être des résidents sont essentiels.

Le comité d'éthique est composé de manière à garantir une diversité de compétences, tant dans le domaine médical que dans celui des questions éthiques, sociales et juridiques. Les intérêts individuels des résidents et des personnes de confiance, ainsi que des collaborateurs, sont représentés par une personne mandatée par le Pontalize et spécialement formée à cet effet.

9) Moyens assurant la communication interne et externe

Nous mettons à la disposition des résidents dans chaque chambre un accès au téléphone, à l'Internet ainsi qu'à l'antenne communautaire. De plus, les résidents peuvent envoyer leur courrier via la réception.

Une brochure d'information est remise à chaque résident, ou proche, lors de son admission. Elle contient entre autres les informations importantes concernant le site Internet, les réseaux sociaux, les réunions d'information des familles, les horaires de disponibilité du Directeur, et autres informations utiles.

10) Gestion des plaintes

Dans notre établissement, la satisfaction des résidents est une priorité

Nos objectifs sont les suivants :

- Amélioration de la qualité des soins et des prestations
- Augmentation de la satisfaction des résidents et des clients
- Amélioration de la gestion des risques
- Garantir la sécurité des résidents et du personnel
- Augmentation de la fidélisation des clients et du taux de recommandation

Lors de l'entretien d'admission, le résident, sa personne de confiance et/ou son tuteur légal sont informés de notre système de gestion des plaintes.

Les suggestions et les plaintes peuvent être adressées à tout moment oralement à tous les collaborateurs ou, pendant les heures de bureau, à la direction et aux responsables des unités de vie. En dehors des heures de bureau, les plaintes et

les suggestions d'amélioration peuvent être envoyés par courriel : direction@pontalize.lu ou à l'aide d'un flyer qui peut être rempli à la main et déposé dans la boîte aux lettres prévue à cet effet à l'entrée du Pontalize.

Il est également possible, lors du Comité des résidents, d'exprimer ses doléances ainsi que des suggestions d'améliorations.

Les plaintes sont enregistrées de manière centralisée à l'aide du formulaire adéquat par le responsable désigné et traitées en collaboration avec les responsables selon les domaines concernés.

Le résident, la personne de confiance et/ou le tuteur légal sont informés des différentes étapes.

11) Moyens pour favoriser l'autonomie des résidents

Une activité physique régulière contribue au bien-être physique et psychique, et donc à l'amélioration de la qualité de vie des résidents. Elle permet aussi de renforcer la perception corporelle, d'éviter les pertes fonctionnelles de l'appareil locomoteur, de prévenir l'apparition d'autres maladies et d'encourager le maintien de l'autonomie existante

En étroite collaboration avec l'assurance dépendance et SMA (Service Moyens Accessoires), les aides techniques nécessaires qui servent à se déplacer sont mises à la disposition des résidents. L'apprentissage de leur utilisation par les résidents est assuré en interne

Grâce aux installations et équipements suivants, les résidents peuvent se déplacer librement et en toute sécurité :

- Mains courantes dans tous les couloirs et les espaces de vie
- Ascenseurs (3) pour la mobilité verticale
- De larges portes vers les toilettes et les salles de bain permettent l'accès en fauteuil roulant
- Chemins accessibles à l'intérieur et à l'extérieur de Pontalize
- Portes à ouverture automatique dans l'entrée et vers la cour intérieure
- Chemins avec mains courantes et rampes dans le « Jardin Thérapeutique »

12) Gestion de l'accès aux bâtiments pour les visites médicales et les visiteurs externes

Notre réception est ouverte 24h/24 et est donc joignable à tout moment. Nos heures de visite s'étendent de 09h00 à 20h00 et peuvent être adaptées en fonction des besoins, dans le respect de notre règlement d'ordre intérieur, comme en cas d'aggravation de l'état de santé d'un résident.

Au Pontalize, de nombreux lieux sont également ouverts aux visites, comme la cafétéria, le salon de coiffure, le service de physiothérapie ou un bureau de consultation d'Omega90. Chaque résident est libre de choisir personnellement son médecin traitant.

Lors de l'admission, une liste de médecins généralistes partenaires avec le Pontalize vous sera présentée. Les médecins ainsi que les ambulances ont accès à tout moment à l'établissement

13) Règles d'hygiène et de santé

Le Pontalize a établi un plan de prévention et de lutte contre les infections ainsi qu'une procédure pour le respect des règles d'hygiène.

a. le nettoyage du Pontalize

Afin de favoriser davantage le bien-être des résidents, ainsi que dans tous les espaces publics du Pontalize, une coopération avec une entreprise de nettoyage externe a été mise en place.

Le plan de nettoyage du Pontalize comprend un nettoyage hebdomadaire de base, ainsi que des contrôles quotidiens avec un nettoyage adapté en fonction des besoins et des saisons.

b. l'utilisation des produits et du matériel de nettoyage

L'utilisation de détergents, de désinfectants et de matériaux connexes a été élaborée dans un plan en collaboration avec les professionnels de l'hygiène et est intégrée dans la pratique par une procédure standard

Les produits de nettoyage et de désinfection, utilisés quotidiennement sont conformes aux normes reconnues au niveau nationales et internationales celles-ci sont régulièrement contrôlés et adaptés le cas échéant.

c. l'hygiène des mains

Grâce aux règles d'hygiène et à la formation de nos collaborateurs, nous soulignons l'importance de respecter diverses précautions à prendre, telles que l'hygiène des mains et la prévention des infections.

L'hygiène des mains ainsi que la prévention et la lutte contre les infections par nos collaborateurs sont d'une grande importance pour le Pontalize. C'est pourquoi, elles ont été intégrées dans des procédures standard, élaborées par le groupe de travail pour la prévention des infections.

De plus, des contrôles inopinés sur les règles d'hygiène sont effectués à intervalles réguliers par les hygiénistes. Nos collaborateurs, résidents et proches sont régulièrement sensibilisés par des formations et des séances d'information (journée de l'hygiène des mains).

d. l'utilisation des équipements de protection individuelle

L'utilisation et la commande de tout le matériel de protection pour les collaborateurs, les résidents et les visiteurs du Pontalize est réglementée par la pharmacie centrale du CHNP et sont mis à la disposition de toutes les parties concernées si nécessaire.

e. l'utilisation de vêtements professionnels

Par ailleurs, nous mettons gratuitement à la disposition des collaborateurs en charge des soins, de l'accompagnement et de la thérapie une tenue professionnelle ainsi que du matériel d'hygiène. Ceux-ci sont nettoyés de manière professionnelle par une entreprise de nettoyage externe et sont remis à la disposition du collaborateur dans son vestiaire personnel.

f. la prévention des accidents d'exposition au sang ou aux produits biologiques d'origine humaine

Le Pontalize met à disposition des collaborateurs tout le matériel permettant de prévenir les accidents dû à l'exposition au sang ou aux produits biologiques. De plus, nous proposons régulièrement des formations en matière de prévention, de sécurité et de santé au travail afin de prévenir les accidents.

g. l'utilisation de produits antiseptiques

Les normes d'hygiène appliquées quotidiennement au Pontalize impliquent l'utilisation de produits antiseptiques pour l'hygiène des mains, la désinfection des surfaces et du matériel. Des produits antiseptiques appropriés sont mis à la disposition de chaque collaborateur, résident et visiteur, en quantité suffisante et à de nombreux endroits.

13.1) Gestion de l'environnement

L'établissement participe à des études nationales et internationales sur la gestion de l'environnement pour s'auto-évaluer, d'établir des critères de référence et d'apporter des améliorations qualitatives.

a. des lieux de vie commune

Afin de promouvoir davantage le bien-être des résidents au sein de la structure d'hébergement ainsi que dans l'ensemble des espaces communs du Pontalize, une coopération a été mise en place avec une entreprise de nettoyage.

b. de la qualité d'eau

En raison du processus d'assurance qualité, il existe un contrôle externe régulier de la qualité de l'eau.

c. des déchets

Grâce à l'assurance qualité dans la gestion des déchets, le Pontalize a déjà obtenu, à plusieurs reprises, le label de la "Superdreckskschicht", ce qui témoigne de la preuve officielle d'un processus contrôlé et adapté en permanence. A l'avenir, nous continuerons à respecter tous les processus de recyclage conformément aux exigences du label.

d. des excréments

Il existe en outre des mesures et des directives strictes pour l'élimination des déchets spéciaux, des excréments, des médicaments et de tout matériel infectieux.

e. du linge

Le Pontalize accorde une grande importance à éviter les processus de lavage inutiles. De plus, nous utilisons principalement des matériaux réutilisables et nous nous fixons pour objectif d'utiliser des appareils respectueux de l'environnement et à faible consommation d'énergie.

f. du matériel

L'achat de nouveaux produits est soumis au processus "régional avant national" et "national avant international".

Par ce biais, nous souhaitons également tenir compte du facteur environnemental et des voies de livraison dans notre politique d'achat.

13.2) Procédures relatives aux maladies infectieuses et à leur déclaration obligatoire

Un plan de prévention et de lutte contre les infections ainsi que le respect des règles d'hygiène et de santé sont essentiels pour la sécurité et la santé des résidents et du personnel. Le service de prévention et de contrôle des infections du CHNP, en collaboration avec le Pontalize, a élaboré un plan de formation et de sensibilisation pour le personnel et les résidents. Ce plan est régulièrement revu et mis à jour afin de répondre à l'évolution des normes et aux besoins spécifiques de l'établissement.

La notification de toute maladie infectieuse et de ses effets est également appliquée par le biais de processus standardisés pour la protection des résidents et du personnel au Pontalize. Les procédures de notification sont définies en coopération avec le ministère de la Santé et, en particulier, avec l'Inspection de la santé.

II/ PRESCRIPTIONS RELATIVES AU RESPECT DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL, À LA PRÉVENTION DES ACCIDENTS ET À LA PROTECTION DE LA SANTÉ

Tout établissement accueillant des personnes âgées est soumis à des règles de sécurité strictes, contrôlées chaque année par l'inspection du travail, qui permettent notamment d'améliorer constamment les mesures de protection contre les incendies.

Toutes ces règles de sécurité font partie intégrante du permis d'exploitation. Celui-ci établit un niveau élevé de sécurité des bâtiments, qu'il faut absolument respecter.

La formation du personnel en matière de prévention, de sécurité et de santé au travail est également une obligation légale, afin que tous les employés connaissent et appliquent les différentes procédures et instructions en matière de sécurité et de santé dans leur unité.

De plus, des exercices d'évacuation sont organisés chaque année en collaboration avec le CGDIS afin de vérifier la bonne application des consignes de sécurité incendie, ainsi que le plan d'évacuation sur site .

III/ RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR CONCERNANT LES RÉSIDENTS, LES VISITEURS ET LE PERSONNEL

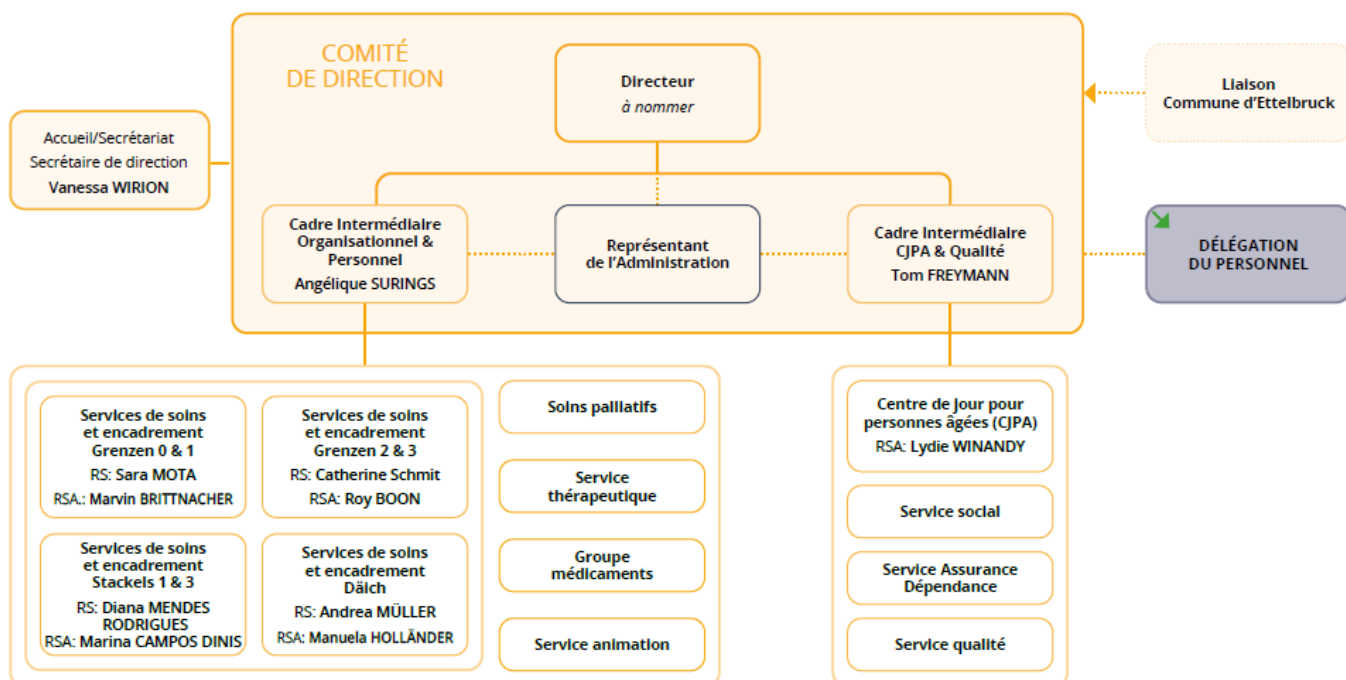
Le règlement d'ordre intérieur fait partie intégrante du contrat et est remis à chaque résident et/ou à sa personne de confiance / représentant légal. Il est aussi accessible à tout visiteur du Pontalize via le site internet et par voie d'affichage dans la maison. Il définit les modalités pratiques de fonctionnement et d'organisation au sein du Pontalize et contient toutes les règles de vie en communauté, ainsi que les droits et devoirs des résidents, du personnel et des visiteurs du Pontalize.

IV/ ORGANIGRAMME DE L'ÉTABLISSEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES



Pontalize

Organigramme Pontalize
au 1^{er} novembre 2025



Pontalize